

Décision 14-D-12 du 10 octobre 2014

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la fourniture de données de santé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et le GIE SESAM-Vitale

Posted on: 13 octobre 2014 | Secteur(s) :

NUMÉRIQUE

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Celtipharm

Dispositif(s)

Irrecevabilité

Entreprise(s) concernée(s)

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAMTS), GIE SESAM-Vitale

Lire

le texte intégral de la décision

52.14 Ko